FO FAGE

Revue de Presse

Revue de Presse du 26 au 30 décembre 2016

C'est le vent qui tourne...

Plus Faure qu'Edgard qui affirmait tout sourire « Ce n'est pas la girouette qui tourne, c'est le vent. », l'ancien premier ministre Manuel Valls, candidat à la primaire de la gauche, a promis il y a quelques jours déjà –s'il était élu président de la République- de supprimer le 49.3. En voilà un au moins qui a le sens de l'humour à défaut d'avoir le sens des convenances. Après l'avoir utilisé 6 fois quand il était aux affaires, celui qui fut Maire d'Evry vient de décrocher la queue du Mickey au concours « Faites ce que je dis mais pas ce que j'ai fait ». On a pourtant de quoi rester baba lorsque l'on s'attarde sur l'année écoulée où la fameuse loi El Khomri combattue pendant des mois par des millions de Français aura été imposée par la « force » au mépris de la représentation nationale. L'ancien premier ministre devenu candidat semble tout à coup découvrir l'eau tiède ! Vous avez dit bizarre ? De l'autre côté de la rive, ce n'est guère mieux. On sait déjà que M. Fillon, élu à la primaire de la droite et du centre, sera candidat. Et ce qu'il nous promet ressemble à s'y méprendre à un régime drastique. Dans le domaine de la santé, c'est tout simplement la fin de la sécurité sociale telle que l'avait voulue le Conseil National de la Résistance. On va limiter le remboursement des soins plein et entier aux seules affections graves et de longue durée. Le reste –c'est-à-dire beaucoup- deviendra un juteux marché pour les mutuelles privées. Une santé à deux vitesses, voilà ce qui nous attend. Côté fonctionnaires, c'est la grande saignée ! Le candidat envisage la suppression de 500 000 postes dans les trois fonctions publiques sur la durée de son quinquennat. L'habillage de cette mesure se ferait par le non remplacement des personnes partant à la retraite et un pot de remerciement accompagné d'une médaille en chocolat pour les contractuels invités à venir grossir les rangs des chômeurs inscrits à Pôle Emploi ! Nous sommes curieux de savoir comment, si cette mesure calamiteuse était mise en œuvre, les services de police, les hôpitaux, les mairies les régions, les départements, le monde de l'éducation pourraient remplir leurs missions ! Et pour faire bonne mesure et mettre la tête sous l'eau aux fonctionnaires qui – c'est bien connu, ne font pas grand-chose - ils travailleront 39 heures payées 37 ! On avait connu le « Travailler plus pour gagner plus » on passe maintenant au « Travailler plus pour gagner moins ». C'est ce que le candidat appelle pudiquement et sans sourciller « refocaliser l'action de la sphère publique ». Et ce n'est pas fini. A la lecture de ce vade mecum, on découvre que le jour de carence sera rétabli et que le déroulement des carrières se fera par la récompense au mérite. Sûr de lui, l'actuel député du VIIème arrondissement de Paris dont un des maîtres à penser est le britannique David Cameron, se fait même un brin provocateur en rappelant qu'en 2003, les 2,5 millions de personnes descendues dans la rue, n'avaient pas empêché la réforme des retraites d'aboutir. Et tout ira vite : en passionné de vitesse, l'ancien premier ministre –s'il est élu –compte y aller à fond sur le champignon, n'hésitant pas à parler de blitzkrieg (la guerre éclair) pour qu'en deux mois, en plein période estivale, à grands coups d'ordonnances, de 49. ; les 6-7 mesures qu'il estime prioritaires, soient opérationnelles ! C'est une conception de la démocratie parlementaire et du dialogue social ! Et ça promet… Reste maintenant à connaitre les programmes définitifs de tous les autres candidats. Enfin quand on connaîtra la liste définitive car il en pleut de partout ces derniers temps, certain allant même jusqu'à s'égosiller pour se faire entendre. Une chose est sûre, n'oublions jamais que « les promesses n'engagent que ceux qui y croient » !!!!! Quoi qu'il en soit, 2017 sera pour l'ensemble des travailleurs actifs, retraités, chômeurs une année capitale. Prenons des forces, le printemps sera vite là.

Bonne année à toutes et à tous et à très bientôt.

Brigitte PERROT

Acteurs Publics

Tout ce qui attend les agents publics en 2017

Entre promotion de la diversité, lutte contre l'absentéisme et égalité professionnelle, l'agenda social des fonctionnaires sera chargé d'ici à la fin du quinquennat. Tour d'horizon des dossiers qui seront au menu des discussions entre les organisations syndicales et les employeurs publics en 2017.

Temps de travail, absentéisme, laïcité, lutte contre les inégalités de rémunération entre les hommes et les femmes ou diversité dans les écoles de service public : l'actualité des fonctionnaires sera très riche dès le début de l'année 2017. La rédaction d'*Acteurs Publics* fait le tour des grands dossiers et des concertations à venir au sein de la fonction publique.

Temps de travail. Dès le début de l'année, les négociations redémarreront sur les suites à donner au rapport du maire UDI de Sceaux, Philippe Laurent, relatif au temps de travail dans la fonction publique. Réunis dans des groupes de travail distincts en septembre et en octobre, les organisations syndicales et les employeurs publics confronteront leurs points de vue au mois de janvier. Les deux parties prenantes sur ce sujet devaient initialement se rassembler fin novembre avant que la réunion ne soit repoussée. Remis à la ministre de la Fonction publique en mai 2016, le rapport du président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) pointait des pratiques très différenciées d'une administration à l'autre et relevait une durée annuelle de travail inférieure de 1,4% dans le secteur public par rapport à la sphère privée. Sur le sujet, Philippe Laurent préconisait notamment de *« rappeler le principe d'une obligation annuelle de travail de 1607 heures »* Reste à savoir si les orientations issues de ces groupes de travail seront suivies d'effets ... ou totalement absentes compte tenu de l'indéniable caractère politique du temps de travail des fonctionnaires.

Lutte contre l'absentéisme. Des mesures *« concrètes »* pour faire reculer l'absentéisme des fonctionnaires seront présentées par la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin. Cette prévention de l'absentéisme consistera à rappeler aux agents qu'ils ont *« des droits mais aussi des devoirs »* précise-t-on dans son entourage. Dans son rapport d'octobre sur les finances publiques locales, la Cour des comptes avait pointé du doigt la hausse de l'absentéisme notamment dans la fonction publique territoriale. Tout en reprenant des chiffres de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), la juridiction indiquait que la proportion d'agents absents au moins un jour au cours d'une semaine était, en 2012 de 4,5% dans la territoriale contre 2,9% dans la fonction publique d'Etat. Les Sages de la Rue Cambon avaient même émis l'idée du rétablissement du jour de carence (abrogé en janvier 2014, ndlr) pour endiguer la hausse de l'absentéisme dans la fonction publique et notamment des arrêts de courte durée.

Egalité professionnelle. En début d'année, la députée socialiste des Yvelines, Françoise Descamps-Crosnier, rendra les conclusions de sa mission sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans la fonction publique en matière de rémunération et de promotion. Missionnée par l'ancien Premier ministre, Manuel Valls, en juillet 2016, la parlementaire avait pour tâche de *« vérifier la cohérence et l'homothétie entre les grilles indiciaires des différents emplois de la fonction publique quel que soit leur corps d'appartenance et identifier les compléments de salaires, en analysant leur effet potentiel dans*

les inégalités salariales entre les femmes et les hommes ». Le rapport devrait être débattu en assemblée plénière du Conseil commun de la fonction publique (CCFP) le 31 janvier 2017. *« Les mesures correctrices nécessaires [seront] immédiatement mises en œuvre »* a souligné de son côté la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, en conseil des ministres, mercredi 21 décembre.

Promotion de la diversité. Après la remise du rapport de l'économiste Yannick L'Horty sur les discriminations dans l'accès à l'emploi public, en juillet 2016, le conseiller d'Etat Olivier Rousselle dévoilera à la fin du mois de janvier les conclusions de sa mission sur la diversité dans les écoles de service public. *« Un véritable plan d'action sur la diversification des recrutements sera mis en œuvre par les écoles des trois versants de la fonction publique dès le début de 2017 »* souligne la ministre Annick Girardin. Les premières recommandations pour une *« diversification réelle et objective des recrutements »* avaient néanmoins été dévoilés en conseil commun début septembre. La mission présidée par Olivier Rousselle appelait notamment à renforcer les coopérations et mutualisations entre les écoles ou encore à *« poursuivre l'ouverture des recrutements »* en développant le troisième concours. Comme l'a annoncé Annick Girardin en conseil des ministres, mercredi 21 décembre, une évaluation des phénomènes de discrimination dans le déroulement de la carrière sera également lancée.

Et aussi ... Un projet de décret relatif à la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF) dans la fonction publique sera soumis au conseil commun de la fonction publique le 24 janvier. Celui-ci institue un droit à la formation tout au long de la vie des fonctionnaires et précise que tout agent peut mobiliser *« à son initiative »* son CPF, en vue de suivre des actions de formation pour mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle – Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) remettra son avis sur *« l'évolution de la fonction publique et des principes qui la régissent »* ce même 24 janvier. Les préconisations du rapport seront ensuite débattues entre les organisations syndicales et les employeurs publics le 20 février – Une circulaire du ministère de la Fonction publique sera publiée en mars prochain pour préciser le rôle des *« référents laïcité dans les territoires »*. Une initiative qui fait suite au rapport de la commission « Laïcité et fonction publique » remise au début du mois de décembre – La ministre de la Fonction publique officialisera sa volonté de renforcer l'engagement de service des hauts fonctionnaires sortis de l'Ecole nationale d'administration (ENA). Même si un élève sorti de l'ENA doit s'engager dix ans dans la fonction publique, sous peine de rembourser tout ou partie de l'accompagnement financier qui lui a été alloué, *« il n'y a pas de retour sur investissement suffisant »* avait estimé Annick Girardin.

Bastien Scordia

Acteurs Publics

La présidentielle, tremplin pour la ministre des fonctionnaires

Les suppressions de postes et l'avenir de la fonction publique, enjeu central de la campagne présidentielle, offriront en janvier et février une visibilité politique et médiatique accrue à la ministre Annick Girardin.

Bien sûr, tous parlent et vont parler chômage et sécurité. Mais en promettant la suppression de 500 000 postes de fonctionnaires s'il devient Président au printemps prochain, le champion de la droite, François Fillon, a placé l'avenir de la fonction publique, de ses personnels, de leurs statuts et de leurs missions, comme un thème central de la campagne présidentielle. Un marqueur, autour duquel tous doivent désormais se positionner. C'est une aubaine politique et médiatique pour la ministre de la Fonction publique Annick Girardin, quinquagénaire certes dynamique, mais au poids politique limité sur le plan national et dont le discours parfois disruptif peine à infuser au-delà des seuls milieux du secteur public.
Celle dont le propos bouscule les codes, quand elle parle sans tabou de la nécessaire performance des agents publics, veut imposer un « engagement de service civique » aux énarques ou vante les attraits des agents publics passés par le privé, aura en janvier et février l'occasion de marquer l'espace politique et peut-être de prendre date pour l'avenir.

D'autant plus que le contexte politique inédit lui offre une fenêtre de visibilité. *« Avec le renoncement à se présenter de François Hollande, le gouvernement va diriger jusqu'au bout,* expliquait-elle récemment de manière informelle. *Je serai donc ministre de la Fonction publique également jusqu'au bout. »*

Se faire entendre

Et donc à la manœuvre pour s'investir sur les sujets nombreux à l'agenda social. Des problématiques souvent sensibles aux retentissements politiques à l'actualité des prochaines semaines : préconisations sur le temps de travail, remise d'un rapport sur la diversité dans les écoles du service public, remise d'un rapport sur la parité, etc. Des enjeux sur lesquels elle pourra se faire entendre.

Annick Girardin pourra également s'appuyer sur sa légitimité de ministre de la Fonction publique pour contrer les arguments politiques de la droite. Ses équipes s'y attachent. Supprimer 500 000 postes de fonctionnaires est-il crédible ? Cela supposerait de ne remplacer aucun des 110 000 départs d'agents publics en retraite chaque année.

Un chiffre issu des éléments chiffrés de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) : *« En 2022, en appliquant aux dernières prévisions des régimes une évolution basée sur les taux d'attrition des emplois, en cumulé sur la période 2017-2021, on obtient un nombre de départs à la retraite de 560 000 fonctionnaires (...) dont 42,4% à l'Etat, 22,3% dans l'hospitalière et 35,3% dans la territoriale. »* 500 000 suppressions est possible donc en théorie.

Sauf qu'en allongeant de trois ans la durée de période active et donc le départ à la retraite des agents publics (comme des salariés) mesure voulue par François Fillon, ce chiffre recule à 230 000 départs.

Un calcul des équipes d'Annick Girardin que cette dernière pourra avancer en janvier et février. Et répéter que 500 000 postes supprimés équivaut, par exemple, à la suppression de 10% d'agents dans chaque ministère. Un message qui pourrait infuser.

La perspective des législatives ?

Il faudra toutefois qu'Annick Girardin parvienne à se faire entendre alors que l'espace politique sera en janvier occupé par la primaire de la gauche. Une primaire au sein de laquelle elle ne devrait guère s'investir, alors qu'elle souhaitait que le Parti radical de gauche, dont elle est vice-présidente, présente un candidat hors primaire. *« Le choix a été fait d'aller aux primaires et je serai aux côtés de Sylvia Pinel*, expliquait-elle le 19 décembre à France O. *En même temps, je suis au sein d'un gouvernement et le temps qui m'est donné est donc consacré à mes missions.* » Peu de chance qu'on la voie sur les estrades.

Fin février, le ministère de la Fonction publique publiera un document recensant les propositions issues des rencontres de terrain baptisées « Ma fonction publique se réinvente ». Elles porteront sur les enjeux d'innovation managériale, de bien-être au travail et de numérique et pourraient constituer une plate-forme de propositions à disposition du vainqueur de la primaire de la gauche.

Là encore Annick Girardin sera la cheffe d'orchestre. Quid de sa probable candidature aux législatives à Saint-Pierre-et-Miquelon ? *« Si elle se présente, elle fera campagne en mai »*, explique son entourage. Et d'insister une nouvelle fois : *« La priorité, ce sont les dossiers du ministère... »* Rentrée dynamique à prévoir, donc.

Sylvain Henry

Les Echos.fr du 27/12/2016

Le chômage baisse pour le troisième mois consécutif

Le nombre de chômeurs de catégorie A a baissé de 31.800 en novembre et de 133.500 depuis le 1er janvier. C'est la première fois depuis 2008 que le nombre de sans emploi baisse trois mois de suite.

La baisse du chômage en octobre n'a pas suffi pour convaincre François Hollande de remettre son mandat en jeu. Celle de novembre, publiée en ce lendemain de Noël, ne le fera pas changer d'avis mais le chef de l'Etat pourra légitimement y trouver confirmation de ses propos du 1er décembre quand, en annonçant son renoncement à la présidentielle , il avait évoqué les *« résultats qui arrivent »*, bien que tardivement.

L'avant dernier chiffre de 2016, qui confirme l'inversion de la courbe, s'est traduit en France métropolitaine par une baisse de 31.800 (-0.9 %) du nombre d'inscrits à Pôle emploi en catégorie A, c'est à dire la catégorie qui regroupe ceux qui n'ont pas du tout travaillé. Soit un recul de 109.800 sur les trois derniers mois, le plus fort recul trimestriel enregistré depuis janvier 2001. Ou encore de 122.600 sur un an (-133.500 depuis le 1er janvier). C'est également la première fois depuis la crise de 2008 que le nombre de sans emploi diminue sur trois mois consécutifs.

Les jeunes en profitent

La baisse a notamment profité aux jeunes (-2,3 % en novembre, -9,2 % depuis le début de l'année). Les sceptiques noteront qu'ils sont encore 472.700 à pointer à pôle emploi sans bénéficier d'aucune activité. Les optimistes, eux, souligneront que ce chiffre est au plus bas depuis mais 2011, c'est à dire avant le début du quinquennat de François Hollande, qui avait fait du chômage des moins de 25 ans une de ses priorités. Le nombre de seniors ou de chômeurs de longue durée (plus d'un an) est resté peu ou prou stable en novembre en revanche.

Comment expliquer ces bons résultats ? Dans l'entourage de Myriam El Khomri, on met principalement en avant le dynamisme des créations nettes d'emplois dans le secteur marchand. L'Insee les a chiffré à 237.000 sur les six derniers trimestres (279.500 avec le secteur non concurrentiel). *« Les sorties de Pôle emploi pour motif de reprise d'emploi ont atteint, ces trois derniers mois, leur plus haut niveau depuis plus de huit ans »*, s'est félicitée la ministre du Travail dans un communiqué.

Plus d'un demi million de chômeurs travaillent à temps plein

Le satisfecit de l'exécutif est d'autant plus marqué qu'en novembre, les effectifs de la catégorie C - ceux qui ont travaillé plus de 78 heures - ont fortement augmenté (+48.100), par transferts des catégorie A et B (moins de 78 heures). Mieux, plus de 40 % de ceux qui relèvent de cette catégorie occupent un emploi à temps plein, un pourcentage en hausse de 2 points et qui représente 530.000 personnes.

Il peut s'agir par exemple de personnes ayant bénéficié de la prime à l'embauche pour les PME pour décrocher un CDI, mais qui, par prudence, restent inscrits à Pôle emploi le temps d'effectuer leur période d'essais et ainsi éviter tout le processus de réinscription. Toujours concernant la catégorie C, plus des deux tiers - soit 880.000 personnes - travaillent au moins à trois quart temps. Certains y verront la preuve que l'amélioration du chômage se fait au prix d'une précarité grandissante D'autres le sas normal dans une phase de reprise de l'emploi.

Difficile pour l'heure de voir dans les bons chiffres de novembre un effet d'aubaine du plan « 500.000 formations de chômeurs supplémentaires » lancé cette année. Certes, le nombre de demandeurs d'emploi entré en formation a doublé pour passer de 43.800 à 92.900 entre novembre 2015 et novembre 2016. Ces personnes basculent automatiquement en catégorie D et ne sont donc plus comptabilisées parmi les chômeurs. En même temps, les flux sortant restent soutenus, avec près de 79.000 personnes de moins dans cette catégorie le mois dernier. Toute la question étant de savoir combien ont pu, grâce à ce qu'ils ont appris, trouver un emploi durable et éviter un retour par la catégorie A, ou B. Pour cela, il faudra attendre les résultats de l'évaluation de l'efficacité du plan 500.000. Le ministère du Travail les promet en début d'année prochaine.

AlainRuello

Le Monde du 26/12/2016

Nouvelle baisse du chômage en novembre

Le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité a diminué pour le troisième mois d'affilée, du jamais-vu depuis 2008.

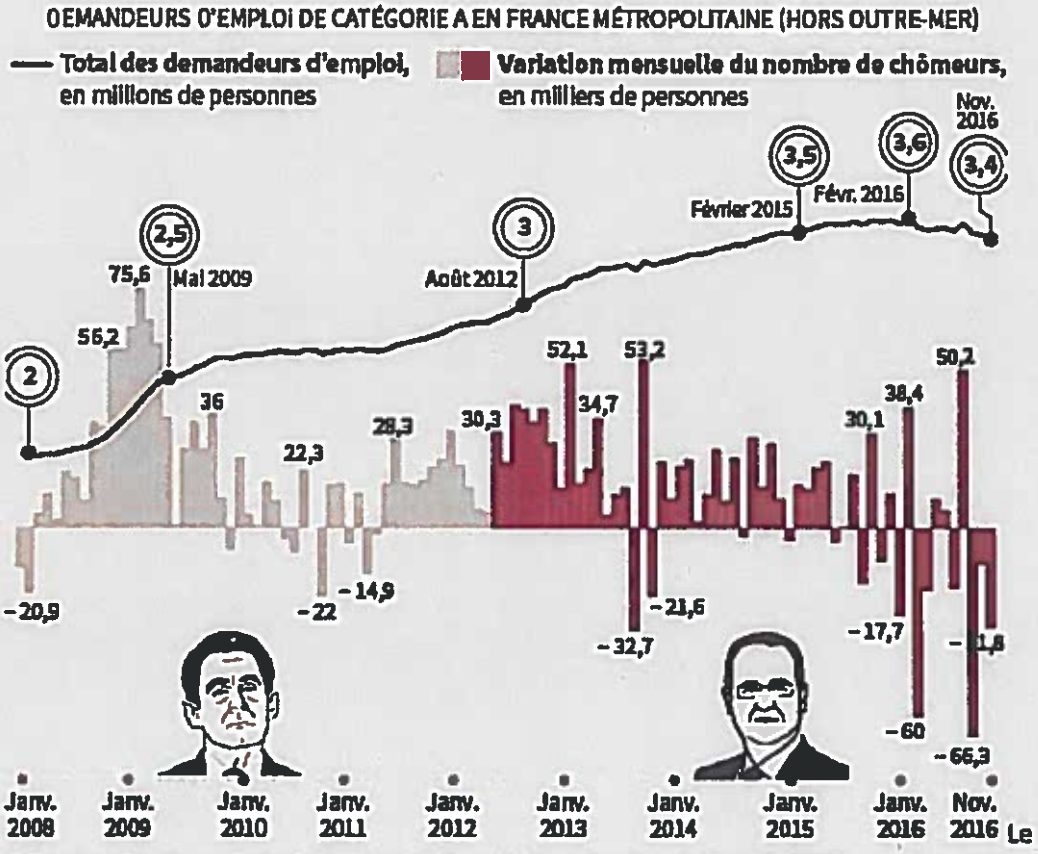

Le chômage n'avait pas baissé pendant trois mois de suite depuis l'année 2008.

François Hollande doit se dire que son destin politique aurait pu être différent si de tels chiffres étaient tombés plus tôt. Selon les statistiques publiées lundi 26 décembre par le ministère du travail, le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité (catégorie A) a diminué en novembre pour la troisième fois de suite, passant de 3 478 800 en octobre (sur le territoire métropolitain) à 3,447 millions, soit – 31 800. Il faut remonter près de neuf ans en arrière pour trouver un reflux sur une période plus longue : de mai 2005 à février 2008, le chômage s'était réduit sans discontinuer dans l'Hexagone.

« Une confiance est revenue, c'est une satisfaction », s'est réjoui, lundi 26 décembre, le président de la République, alors qu'il visitait l'entreprise Etna France, un fabricant d'ascenseurs et de monte-charge installé à Taverny (Val-d'Oise). Propos tenus au moment même où le ministère du travail dévoilait cette nouvelle batterie d'indicateurs, qui confirment l'inversion de la courbe du chômage ; M. Hollande en avait fait une condition sine qua non pour se présenter en 2017, avant finalement d'y renoncer.

Il est désormais hors jeu mais ce n'est pas une raison pour relâcher l'effort : *« Le travail n'est pas encore accompli »*, a poursuivi le chef de l'Etat, qui était accompagné de Myriam El Khomri, la ministre du travail et de l'emploi. Manière de signifier que, à défaut de briguer un nouveau mandat, il entend bien défendre son bilan, qu'il estime mal compris par les Français. *« L'emploi, c'est notre engagement. Cela reste notre objectif »*, a-t-il martelé.

Une bonne tendance pour les moins de 25 ans

Après avoir atteint un pic en février 2016 (3,591 millions), le nombre de chômeurs s'est donc réduit de 144 000. Sur les trois derniers mois, le recul avoisine 110 000, soit la plus forte baisse trimestrielle depuis début 2001, selon le ministère du travail. Le nombre de personnes qui sont sorties des listes de Pôle emploi parce qu'elles ont repris une activité n'a jamais été aussi important depuis avril 2008, insiste-t-on dans l'entourage de Mme El Khomri.

La tendance s'avère particulièrement bonne pour les chômeurs de moins de 25 ans : leur nombre, dans la catégorie A (en métropole), a diminué de près de 11 000 en novembre et de près de 50 000 depuis janvier (– 9,5 %). Mais les chômeurs de plus de 50 ans, eux, ont vu leurs effectifs repartir à la hausse (+ 0,2 %). Tout comme ceux qui sont à la recherche d'un poste depuis au moins un an (+ 0,2 % également, soit près de 2,579 millions de personnes, outre-mer compris).

Autres résultats qui nuancent le tableau d'ensemble : le nombre de demandeurs d'emploi qui ont occupé un poste au cours du mois écoulé (catégories B et C) continue de progresser. Ainsi, sur les trois catégories (A, B et C), les chiffres sont orientés à la hausse, en novembre (+ 0,3 %) tout comme sur une année (+ 0,5 %), alors qu'ils refluent de 3,4 % en un an pour la seule catégorie A – la plus commentée.

« Les résultats sont là »

Pour autant, le gouvernement considère que la dynamique est positive. *« Nos choix de politique économique sont confortés,* a déclaré, lundi après-midi, Mme El Khomri. *Les résultats sont là et il convient encore et toujours de les amplifier et de rendre chaque jour utile. »* M. Hollande, de son côté, en a profité pour mettre en avant tous les dispositifs d'aide à l'embauche créés ou renforcés durant son quinquennat : crédit d'impôt innovation, contrat de génération, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, aide à l'embauche dans les entreprises de moins de 250 personnes… Ces mesures *« ont été un facteur déclenchant pour beaucoup de PME »*, a plaidé le chef de l'Etat.

De la même façon, il a rappelé l'importance donnée par son gouvernement à la formation des chômeurs, viatique essentiel, selon lui, pour retrouver un poste. Le plan de 500 000 stages supplémentaires en faveur de demandeurs d'emploi, annoncé il y a un an, sera prolongé jusqu'en juin 2017, comme l'a redit M. Hollande.

Les statistiques communiquées lundi après-midi sont en ligne avec l'amélioration que l'Insee observe sur le front de l'emploi. Au troisième trimestre, les effectifs dans le secteur privé (hors agriculture) se sont accrus d'un peu plus de 57 000. De septembre 2015 à septembre 2016, les bataillons de salariés dans les entreprises privées se sont étoffés de près de 179 000. La performance pourrait même être un peu meilleure, de janvier à décembre 2016, avec près de 190 000 personnes supplémentaires employées dans le secteur marchand, d'après la dernière note de conjoncture de l'Insee.

Le taux de chômage devrait reculer en 2017

Un dynamisme qui n'avait pas été observé depuis le début de la crise de 2008. Du coup, le taux de chômage devrait reculer en 2017, mais faiblement, passant à 9,8 % de la population active à la mi-2017 sur l'ensemble du territoire (outre-mer compris), contre 10 % au troisième trimestre 2016.

Cette nouvelle diminution du nombre d'inscrits à Pôle emploi va alimenter un peu plus la rumeur qui court depuis quelques jours : et si M. Hollande décidait de se présenter en 2017, en invoquant un bilan finalement pas si mauvais et en se posant comme un recours, au sein d'une gauche balkanisée ? Interrogé sur le fait de savoir s'il regrettait d'avoir jeté l'éponge, le chef de l'Etat a répondu, lors de sa visite chez Etna France : *« Cela n'a rien à voir. C'est la satisfaction du travail engagé. Pas accompli mais engagé. »*

« François Hollande ne sera pas candidat, cette histoire est terminée, explique un proche. *Mais il veut montrer que le combat contre le chômage continue et qu'il se bat comme un lion pour améliorer la vie des gens. »* Taquin, le président de la République a tout de même lancé aux journalistes, avant de s'éclipser : *« On verra au mois de mai, on n'a pas encore dit notre dernier mot... »*

Cédric Pietralunga et Bertrand Bissuel

Le Point.fr du 27/12/2016

Baisse du chômage : "trop peu, trop tard"

La presse salue l'inversion enfin amorcée de la courbe du chômage mais se montre prudente sur sa pérennité, à l'approche d'une probable alternance.

« Trop peu, trop tard », c'est l'expression du jour choisi par la presse pour qualifier la baisse du nombre de chômeurs pour le troisième mois consécutif, une première depuis la grave crise économique de 2008. Si les éditorialistes saluent cette inversion de la courbe, ils la jugent insuffisante et trop tardive. « Trop peu, trop tard », estime Olivier Auguste de *L'Opinion*, qui en déduit que « pour 2017 et les années suivantes, la voie est donc tracée : réaffirmer et amplifier la politique de l'offre qui porte ses premiers fruits, oser enfin une vraie réforme du droit du travail. »

« Trop peu, trop tard » aussi pour *Charente libre*, dans laquelle Jean-Louis Hervois se demande s'il faut « s'en remettre maintenant au remède de cheval du docteur Fillon ou à l'entreprise de démolition de Marine Le Pen ». Mais visiblement il en doute et conclut qu'un « peu de constance dans les politiques mises en œuvre serait un gage d'efficacité, même si celui qui en est à l'origine [le président François Hollande, NDLR] se retrouve aujourd'hui disqualifié. » Dans *Le Figaro*, Jacques-Olivier Martin juge que « la bataille contre le fléau du chômage n'est pas gagnée. » Sa solution : « Tourner la page des mini-lois et des fausses promesses, en engageant de réelles réformes pour flexibiliser le droit du travail, baisser massivement la dépense publique, les charges et les impôts. »

« Bonne nouvelle » pour Manuel Valls

De son côté, Étienne Lefebvre des *Échos* trouve que « la marche est encore très haute », mais reconnaît que « si le chef de l'État a commis trop d'erreurs pour afficher des résultats plus rapides, il a néanmoins montré la voie à suivre pour son successeur à l'Élysée ». « La baisse confirmée du nombre de chômeurs est plutôt une bonne nouvelle pour Manuel Valls », soulignent plusieurs éditorialistes, parmi lesquels Bruno Mège (*La Montagne* Centre France), ou encore Olivier Pirot (*La Nouvelle République*) qui assure que cette inversion de la courbe du chômage « ne pourra bénéficier qu'à un seul candidat de la primaire à gauche [...] Manuel Valls. Même si cet argument seul ne suffira pas à le faire gagner ».

Pour Bruno Dive de *Sud-Ouest*, « François Hollande pourra peut-être savourer un triomphe aussi tardif qu'amer avant la fin de son quinquennat. » « Voilà maintenant un président qui n'est candidat à rien, mais qui au final pourrait bien sortir victorieux de son improbable défi », semble croire également Jean-Claude Souléry, de *La Dépêche du Mid i*. Quant à Jean-Michel Helvig, de *La République des Pyrénées*, il plaindrait presque le président à qui « il ne sera rien épargné ». « Après avoir été moqué pour la déculottée électorale promise s'il se représentait, il est daubé pour sa décision d'avoir renoncé trop tôt, alors même que l'inversion de la courbe du chômage est bien arrivée, mais comme les carabiniers. Trop tard. »

Le Parisien du 27/12/2016

La France connaît la plus forte baisse du chômage depuis quinze ans

Pôle emploi Pour la première fois depuis 2008, le chômage a reculé en novembre pour le troisième mois consécutif. Mais ces bons chiffres doivent être relativisés.

Matthieu Pelloli
Par

C'est comme un joli cadeau de Noël déposé au pied du sapin de l'Elysée. Dévoilés hier, les chiffres du chômage pour le mois de novembre enregistrent une troisième baisse mensuelle consécutive. Une première depuis 2008 ! Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A (sans aucune activité) s'établit à 3,44 millions — et 3,7 millions en comptant l'outre-mer — en diminution de 31 800 par rapport à octobre (- 0,9 %). Chez les jeunes, la baisse est même de 2,3 %. Sur un an, plus de 12 000 personnes ont quitté Pôle emploi

Ces chiffres offrent à François Hollande, en visite hier dans une PME familiale de Taverny dans le Val-d'Oise en compagnie de Myriam El Khomri (voir ci-dessous), la plus forte baisse trimestrielle depuis... 2001 ! De quoi fait regretter au président de la République sa décision de ne pas se représenter ? La victoire était trop tardive, a-t-il estimé, pour l'autoriser à briguer un nouveau mandat. Dommage, pense-t-il peut-être, car si le chômage diminue, c'est bien que l'économie tricolore (1,2 % de croissance attendu en 2016, selon l'Insee) est à nouveau créatrice d'emplois. « Avec 150 000 emplois salariés marchands nets créés en 2016, la France repart sur une tendance de création d'emplois pas exceptionnelle mais significative », souligne Jean-Hervé Lorenzi, le président du Cercle des économistes. Qui prédit : « Le chômage va continuer à baisser. »

« Trois mois de baisse, c'est très fragile, relativise pour sa part l'économiste Marc Touati. Cela ne suffit pas à faire une tendance ! » Et si moins de jeunes sont au chômage et il y a en revanche plus de seniors (+ 1,6 % par rapport à novembre 2015). Sans oublier que le nombre de chômeurs de catégorie B ou C, qui travaillent quelques heures par mois, augmente de 2,4 % sur trois mois (+ 67 400 personnes).

Surtout, « la baisse actuelle, note Marc Touati, reste largement liée au plan de formation de 500 000 chômeurs lancé par Hollande ». Une fois leur formation terminée, ceux-là pourraient grossir à nouveau les rangs de Pôle emploi.

Les Républicains n'ont pas manqué de dénoncer hier une « timide embellie de façade » qui ne doit pas dissimuler, insiste le communiqué, le « bilan catastrophique de ce quinquennat ». Et LR d'enfoncer le clou : « Plus de 600 000 demandeurs d'emploi en catégorie A de plus depuis 2012, 300 000 pour les plus de 50 ans, plus de 1 million toutes catégories confondues. » Sur ce sujet, la bataille des chiffres ne fait que commencer.

Le Parisien du 27/12/2016

« La satisfaction du travail engagé »

François Hollande va prolonger les dispositifs d'aide à l'emploi.

Marjorie Lenhardt
Par

Taverny (Val-d'Oise), hier. François Hollande était accompagné de la ministre du Travail, Myriam El Khomri ,pendant sa visite consacrée à l'emploi.

Le cadre était tout trouvé pour annoncer les bons chiffres du chômage. En visite hier chez Etna, une PME du Val-d'Oise, François Hollande, qui était accompagné de la ministre du Travail, Myriam El Khomri, s'est félicité de la disparition de plus de « 100 000 demandeurs d'emploi sur l'année, une première depuis 2008 ».

Cette entreprise de 130 salariés, spécialisée dans la fabrication d'ascenseurs privatifs, n'avait pas été choisie au hasard par l'Elysée. Etna France, qui enregistre une croissance annuelle de 12 %, a fait appel à toutes les aides publiques à la création d'emplois : contrats de génération, contrats aidés, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)…

C'est donc tout sourire que le président et la ministre sont arrivés à 17 h 15 à Taverny. « Ces bons résultats sont en premier lieu le signe d'une croissance qui revient, mais c'est aussi à l'accumulation de tous ces dispositifs », a souligné le président de la République, qui a insisté sur les « 240 000 créations net d'emploi depuis dix-sept mois ».

Le plan formation reconduit

A ses côtés, la ministre du Travail a salué, elle, « la meilleure performance depuis plus de quinze ans ». Elle a souligné « une baisse à la fois significative et inscrite dans la durée depuis le début de l'année 2016 » qui démontre que « les résultats sont là après huit années de hausse quasi ininterrompue ». « Nos choix de politique économique sont aujourd'hui confortés », a-t-elle conclu. Pour soutenir la tendance, le chef de l'Etat a annoncé la prolongation en 2017 de tous les dispositifs d'aide à l'emploi. Ainsi le CICE passera de 6 à 7 % en 2017 et la poursuite du plan 500 000 formations supplémentaires dont l'objectif était de faire entrer en formation un million de demandeurs d'emploi d'ici à la fin de cette année sera prolongé au moins pendant le premier semestre 2017.

Sur le plan politique, François Hollande, interrogé sur le fait de savoir si ces bons chiffres du chômage l'amenaient à regretter d'avoir renoncé à se représenter, a répondu : « Non, ça n'a rien à voir. C'est la satisfaction du travail engagé. Pas accompli, mais engagé. » « C'est une satisfaction », a-t-il ajouté avant de lâcher dans un sourire : « Mais on verra au mois de mai, on n'a pas encore dit notre dernier mot… »

Le Canard Enchaîné

Pourquoi viens-tu si tard ?

DIVINE surprise ! Avec trois ans de retard – Hollande avait initialement annoncé que cela aurait lieu à la fin 2013 –, la courbe du chômage s'est enfin inversée. En tout cas selon Pôle emploi, qui a enregistré trois mois successifs de baisse du nombre des chômeurs complets (catégorie A) : du jamais-vu depuis la crise des subprimes, en 2008.

Au-delà des astuces statistiques (explosion des contrats aidés et des mises en formation, notamment), il reste une réalité : si le chômage a régressé en France, il l'a fait beaucoup moins vite que partout ailleurs en Europe. Selon les chiffres de l'Insee – les seuls à permettre une comparaison internationale –, au printemps 2012, le taux moyen de chômage dans l'Union européenne était de 10,4 % de la population active, contre 9,3 % en métropole. Le chômage français était donc alors de 1,1 % inférieur au chômage européen. Au troisième trimestre 2016, c'est tout le contraire : le taux métropolitain est supérieur de 1,4 point au taux moyen européen (9,7 %, contre 8,3 %).

En termes moins galants, cela signifie que pendant quatre ans le chômage a constamment augmenté en France, alors qu'il baissait en Europe.

FranceSoir.fr du 27/12/2016

Chômage: FO s'inquiète de la situation des plus de 50 ans

Alors qu'une baisse du chômage a été enregistrée pour le troisième mois consécutif en novembre, le syndicat FO fait remarquer les points négatifs des chiffres, notamment la hausse du nombre de travailleurs précaires et de chômeurs de plus de 50 ans.

Force ouvrière s'inquiète de la *"précarisation constante"* des salariés et de la *"catastrophe qui perdure"* pour les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, ce mardi 27 au lendemain de la publication des chiffres de novembre.

Le syndicat de Jean-Claude Mailly observe dans un communiqué que si le nombre des personnes sans aucune activité *"régresse légèrement"*, celui des demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite *"augmente toujours"*. *"Ce chiffre atteste d'un enracinement de la précarisation des demandeurs d'emploi"*.

Par ailleurs, *"sauf une légère amélioration qui bénéficie aux moins de 25 ans, c'est le nombre des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus qui est inquiétant : il augmente de 0,4% (+1,8% sur trois mois), signe d'une catastrophe qui perdure pour les seniors, ces derniers ne sont pas concernés par les reprises d'emplois même précaires"*.

Selon FO, *"cette précarisation constante fait la démonstration, s'il le fallait, de la nécessité de la mise en place d'un système de bonus/malus sur les contrats de travail de courte durée, tel que le propose FO. Démonstration également de la nécessité d'un changement de politique économique"*.

Le chômage a baissé en novembre pour le troisième mois consécutif, une première depuis 2008. Fin novembre, 3,45 millions de personnes étaient sans aucune activité, un chiffre en baisse de 133.500 depuis le début de l'année. Mais si l'on y ajoute les personnes exerçant une activité réduite, le nombre des inscrits à Pôle emploi a augmenté et atteignait 5,48 millions.

Le code de déontologie qui inquiète les inspecteurs du travail

25 déc. 2016 Par Mathilde Goanec
- Mediapart.fr

Chahutée par ses agents depuis des années, et notamment depuis la réforme Sapin, la Direction générale du travail rappelle à l'ordre son inspection sous la forme d'un nouveau code de déontologie, inscrit *in extremis* dans la loi El Khomri. Le décret, qui doit être publié début janvier, inquiète les syndicats. Inspecteurs et agents de contrôle plaident pour le respect de leur indépendance.

La réforme de l'inspection du travail, initiée au début du quinquennat Hollande, passait mal. Elle devient impossible à avaler pour certains de ses agents. Un décret, détaillant le contenu d'un nouveau code de déontologie pour l'inspection, devrait être présenté au Conseil d'État fin janvier. Il fait suite à l'introduction, en bout de course, de l'article 117 dans la loi Travail, adoptée par 49.3 cet été.

Ce code impose de *« nouveaux droits et devoirs »* aux inspecteurs et agents de contrôle, qui sont pourtant déjà statutairement indépendants et protégés, selon l'Organisation internationale du travail (OIT), et soumis à un certains nombre de principes déontologiques internes depuis 2010. Le décret a été présenté en fin d'année 2016 pour consultation au Conseil national de l'inspection du travail (CNIT) ainsi qu'au comité technique du ministère du travail, sans apaiser toutes les tensions.

ProjDecret Code 8dec16 Ctm-100000(1) by Mathilde Goanec on Scribd

Projet – 08/12/16

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de l'emploi
de la formation professionnelle
et du dialogue social

PROJET - Décret n° du
relatif au code de déontologie du service public de l'inspection du travail

NOR : ETST1632699D

Publics concernés : agents du système d'inspection du travail, usagers, travailleurs, employeurs, organisations professionnelles et syndicales.

Objet : code de déontologie du service public de l'inspection du travail prévu à l'article L. 8124-1 du code du travail.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : en application de l'article 117 la loi n° 2016-1088 du 8 août relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, le présent décret fixe les règles que doivent respecter les agents du système d'inspection du travail, ainsi que les prérogatives et garanties accordées pour l'exercice de leurs missions.

Références : les dispositions du code du travail modifiées par le présent décret peuvent être consultées, dans leur rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (http://www.legifrance.gouv.fr).

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,

Vu la convention internationale n° 81 de l'Organisation internationale du travail du 11 juillet 1947 sur l'inspection du travail ;

Vu la convention internationale n° 129 de l'Organisation internationale du travail du 25 juin 1969 sur l'inspection du travail en agriculture ;

1

Show me more about this topic

1 of 9

Projet de décret portant sur la création d'un nouveau code de déontologie pour l'inspection du travail

Outre divers rappels à l'ordre du *« respect des orientations et chantiers prioritaires »* fixés par la hiérarchie – ce à quoi s'oppose une partie des inspecteurs, qui revendiquent au contraire un contrôle qui démarre du terrain et des alertes salariés –, le code alourdit leur devoir d'information auprès des salariés et des employeurs, alors même que les moyens accordés aux agents de contrôle comme aux inspecteurs restent limités (un inspecteur pour 8 500 salariés environ). Par ailleurs, la création d'un nouveau « service public d'accès au droit » pour les entreprises de moins de 300 salariés, également prévue dans la loi Travail - sortes de guichets chargés de répondre à leurs questions sur le droit, les aides dont elles peuvent bénéficier, les acords qu'elles peuvent appliquer-, renforce ce sentiment d'éparpillement. Qui pour assurer ces nouvelles missions ?

En clair, pour les détracteurs du code, l'indépendance est aussi une affaire de moyens, même si la frénésie des orientations nationales et autres grands plans s'est un peu ralentie ces dernières années. *« Les priorités et les objectifs venus d'en haut, c'est encore 50 % de notre activité. Or notre vie professionnelle est faite d'autre chose*, estime Yves Sinigaglia, du syndicat SUD Travail-Affaires sociales. *Toutes les semaines, nous avons des permanences, on reçoit des lettres, des appels des salariés, qui nous demandent de traiter leurs problèmes. Il faut répondre à cette demande sociale, c'est ça notre boulot ! »* La convention n° 81 de l'Organisation internationale du travail oblige effectivement l'État qui la signe à ce que les inspecteurs soient bien *« indépendants de tout changement de gouvernement et de toute influence extérieure indue »*.

Le code rognerait également, selon les syndicats CGT, SUD et CFDT, sur l'indépendance lors des contrôles et dans les suites à donner à ces contrôles, notamment lorsqu'il s'agit de s'opposer à une décision hiérarchique émanant de la Direction générale du travail (DGT). *« On recherche un équilibre*, tempère Laurent Vilbœuf, directeur général adjoint à la DGT. *Il y a ce que dit l'OIT, c'est vrai, qui s'applique à tout le champ de l'inspection du travail. Mais l'indépendance ne veut pas dire qu'on ne doit pas s'inscrire dans une orientation plus générale, dans une administration commune. L'indépendance, ce ne sont pas 2 550 agents qui font ce qu'ils veulent. »* La DGT veut rassurer son personnel : *« La libre décision est conservée, un inspecteur reste libre de mettre un P.-V. en cas d'abus ! »*

Mais ces alarmes syndicales sont aussi à lire à l'aune de la très médiatique « affaire Tefal ». En novembre 2016, l'inspectrice du travail Laura Pfeiffer a été condamnée en appel pour avoir, en désespoir de cause, informé les syndicats de l'entreprise qu'elle contrôlait des échanges entre leur direction et sa hiérarchie, l'unité territoriale de Haute-Savoie, afin d'obtenir sa mutation. Une condamnation totalement inédite qui a fortement ému le corps des inspecteurs du travail et aggravé le sentiment d'une justice et d'une administration « aux ordres » d'employeurs influents. *« Ce décret est une autre manière de nous faire taire, après les plaintes baillons des employeurs contre les inspecteurs »*, explique Laura Pfieffer, syndicaliste chez SUD.

Lors du procès de Laura Pfieffer (à droite de l'image) à Annecy, en 2015. © Rachida El Azzouzi

La volonté du ministère du travail d'établir un nouveau chapelet de *« règles collectives »* n'est cependant pas une surprise. *« Il y a un an, lors d'un rendez-vous à la Direction générale du travail, la hiérarchie avait déjà évoqué cette idée de code*, poursuit Laura Pfieffer. *À l'époque, je l'avais compris comme une manière de limiter les possibilités de connivence entre nos directions et les employeurs. C'est l'inverse qui s'est produit. »* La DGT confirme que la réflexion sur un code de déontologie est engagée depuis longtemps, au-delà de l'obligation légale issue de la loi Travail. *« Il y a de plus en plus d'exigences de la société vis-à-vis de l'administration en général, qui se traduit par de plus en plus de chartes ou de codes réglementaires, chez les policiers, les magistrats ou les infirmières par exemple*, estime Laurent Vilbœuf. *L'inspection du travail n'échappe pas à cette contestation, d'autant plus qu'elle est soumise à des injonctions contradictoires. Si on fait tout ça, c'est aussi pour protéger les agents en prévenant les difficultés. »*

De fait, ce code est la suite logique de la réforme Sapin, initiée par le ministre du travail de 2012 à 2014. Cette réforme, mise en œuvre en 2015, tend à fondre les quelque 800 unités autonomes de contrôle existantes en 232 unités plus denses, davantage spécialisées et volontairement plus proches des directions régionales du travail. Le quotidien *Les Échos* rappelait en début d'année la satisfaction de la Cour des comptes devant la fermeté du gouvernement sur un projet visant à *« casser les baronnies en place pour instaurer une structure de travail plus collective et un meilleur pilotage national des priorités de contrôle »*. Rappelons enfin que cette réforme n'a pas que des sympathisants puisqu'elle a été refusée en 2014 par une majorité de parlementaires pour être finalement adoptée par décret.

[[lire_aussi]]

Les syndicats ont tenté à maintes reprises de faire barrage à une telle réorganisation. Trois organisations syndicales (CGT, SUD et SNU-TEFI/FSU) ont même déposé un recours devant le Conseil d'État pour *« excès de pouvoir »* contre plusieurs textes d'application de la réforme, sans obtenir gain de cause. Des grèves et des boycotts ont émaillé 2015 et 2016, comme Mediapart l'a raconté ici. Le code est parfois vécu comme le coup de trop. *« Contrairement à ce que dit ce décret, la notion de contrôle n'est pas résiduelle dans notre activité et tout ce qui peut y faire obstacle doit être limité*, rappelle Julien Boeldieu, inspecteur du travail et membre du syndicat CGT. *Avec une réunion de service par jour pour répondre aux demandes de notre hiérarchie, on ne peut pas faire correctement notre travail. »*

La CFDT Travail-Formation, pourtant plutôt favorable à l'idée d'un code de déontologie pour *« unifier les pratiques »*, critique un projet *« jeté à la va-vite »*, *« non explicité aux agents »*, qu'il s'agit d'examiner entre *« Noël et le jour de l'An » : « L'indépendance, devenue à la fois un "droit"; un "devoir" et une "condition essentielle" – excusez du peu –, n'est plus celle des agents à l'égard de toute influence indue, mais celle de l'inspection du travail dont on se demande si elle n'est pas devenue une agence gouvernementale »*, explique la CFDT Travail.

Autre motif de grogne, la demande appuyée de ne pas, même en dehors du service, *« tenir des propos de nature à nuire à la considération du système d'inspection du travail »*, et de ne pas *« se prévaloir de la qualité d'agent du système d'inspection du travail dans l'expression publique de leurs opinions personnelles »*. Même si le projet de code rappelle dans un autre article que *« les agents du système d'inspection du travail bénéficient du libre exercice du droit syndical »*, le doute s'est instillé. *« Ils veulent une administration muette*, critique Yves Sinigaglia. *Mais la pratique de la déontologie, c'est justement d'ouvrir le débat, de discuter entre collègues, ce qui n'est pas suffisamment fait. Des cas de dérives, on en a plein dans notre administration, dans les deux sens, mais on les cache sous le tapis plutôt que de les mettre sur la table. Pourquoi ne pas faire ce travail de mise au clair avant de nous soumettre à de nouvelles règles ? »* Laura Pfieffer n'est pas plus rassurée : *« Ce que je vous dis aujourd'hui ou ce que j'ai pu dire dans la presse lors de mon procès, pourrais-je le faire encore demain ? »*

La DGT se veut formelle sur ses intentions : *« Il faut donner des éléments de compréhension à des salariés mal informés ou à des employeurs virulents, qu'ils sachent sans devoir aller chercher dans des textes internationaux ce que recouvre l'inspection du travail en France. »* Mais l'insistance sur *« l'impartialité »* et la *« neutralité »* des agents de contrôle, termes répétés à plusieurs reprises et qui seront *in fine* inscrits dans le code du travail, sont au contraire, pour les syndicats, du *« cousu main »* pour les employeurs.

« Les attaques et les plaintes vont se multiplier », s'inquiète Julien Boeldieu, à la CGT. Et SUD Travail de rappeler les cas d'intervention des employeurs, privés, publics ou associatifs, directement auprès du ministère, lorsqu'un agent, un inspecteur ou le résultat d'un contrôle leur déplaît, comme à la Croix-Rouge, à La Poste, chez PSA-Aulnay… *« Oui, nous faisons partie d'un système, d'un cadre avec des règles et ma hiérarchie peut me faire contrôler telle ou telle entreprise en priorité*, concède Laura Pfieffer. *Mais mon indépendance, elle se joue dans mes écrits, dans les suites éventuellement judiciaires que je choisis de donner à tel ou tel contrôle. Vers qui je vais me retourner demain si ma propre hiérarchie me met des bâtons dans les roues en donnant des billes au patronat ? »*